

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2023

AMÉLIORER L'ENCADREMENT DES CENTRES DE SANTÉ - (N° 856)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS40

présenté par
Mme Khattabi, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« est tenu d'en informer »

les mots :

« en informe ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa 13, substituer aux deux occurrences des mots :

« est procédé »

le mot :

« procède ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.